

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCÈS VERBAL du Conseil municipal du mardi 03 juin 2021

N° 05/2021

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 28 mai 2021, se sont réunis le jeudi 03 juin à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

À l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021
- 2- Reconduction de la convention du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme
- 3- Adhésion au service efficacité énergétique du PETR Pays Vallée du Loir
- 4- Révision du loyer situé 2 impasse de Beauregard
- 5- Révision du loyer situé 6 impasse de Beauregard
- 6- Choix des entreprises pour l'aménagement électrique du parking enherbé et points d'eau « espace jeux »
- 7- Point sur l'avancement des travaux
- 8- Devis modificatif pour la réserve d'eau, Route du Pont
- 9- Devis modificatif pour l'agrandissement du logement situé 6 impasse de Beauregard
- 10- Manifestations communales cet été
- 11- Questions diverses

Mme Marie Musset, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal du 13 avril 2021 est approuvé à 10 voix pour.

Le Maire rappelle les décisions prises depuis le dernier conseil, à savoir :

- Renouvellement du contrat de Mme Maximilienne Loiseau, pour surveillance sur le temps de la cantine scolaire jusqu'au 06 juillet 2021, fin de l'année scolaire. Il précise que si besoin, elle pourra continuer la surveillance à partir de septembre, mais que la commune demanderait à ce que soit le SIVOS qui prenne en charge son contrat.
- Reconduction de la mise à disposition de l'adjoint technique pour une durée de 200 heures annuelles.
- Mme Elisabeth Houvrard a été nommée régisseur suppléant.

2- Reconduction de la convention du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire rappelle le rôle du service mutualisé d'instructions des autorisations d'urbanisme, et précise le nombre de dossiers instruits ces 4 dernières années, soit :

ANNÉE	DEMANDE PRÉALABLE DE TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE
2018	5	3
2019	9	3
2020	8	4
2021	6	1

Il précise également que cette convention est signée, dans un premier temps avec la Communauté de Communes Sud Sarthe, qui elle signe une convention avec le Pays Fléchois dont dépend le service urbanisme des autorisations du droit des sols, qui instruit tous les dossiers de chaque commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 10 voix pour, approuvent cette reconduction de convention.

3- Adhésion au service efficacité énergétique du PETR Vallée du Loir

Le Maire adjoint rappelle que lors de la séance du 20 janvier 2021, le conseil avait donné son accord de principe pour adhérer à ce service, et précise que lors du conseil du PETR du 16/02/21, celui-ci avait délibéré sur prix de 0.70 centimes par habitants et par an, soit pour la commune de Château l'Hermitage un coût total de 177.80 euros par an. Elle rappelle que cette adhésion est valable pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en 2022.

Elle précise que grâce aux adhésions des différentes communes, le Pays a pu recruter deux Économies de Flux, en charge d'orienter les communes en termes d'économie d'énergie.

Elle rappelle que ce service prend en charge les audits énergétiques avant travaux à hauteur de 50%, et que ces audits sont obligatoires si la commune veut bénéficier des diverses subventions pour la rénovation de ses logements.

Elle indique que pour représenter la commune lors des différentes réunions, il convient de nommer un référent administratif, et un référent technique. Elle se propose comme référente administrative. Le référent technique sera nommé lorsque tous les conseillers seront présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, autorise le Maire à adhérer au service, à désigner le référent administratif et le référent technique, à signer la convention de partenariat et à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

4- Révision du loyer situé 2 impasse de Beauregard

Le maire rappelle que chaque année le bailleur, soit la commune, peut revoir le loyer de ses logements selon l'indice IRL de référence au 1^{er} trimestre de l'année.

Il précise qu'en 2021, l'indice a augmenté de 0.09 %.

Par conséquent, le loyer de ce logement, actuellement de 297.08 euros, passera de 297.35 euros à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les membres du conseil après en avoir délibéré, décident par 10 voix pour, de fixer le loyer du logement situé 2 impasse de Beauregard, à 297.35 euros, à compter du 1^{er} juillet 2021.

5- Révision du loyer situé 6 impasse de Beauregard

Le Maire précise que, comme pour le précédent logement, l'indice est le même. Le loyer actuel de 464.32 euros sera majoré de 0.09%, soit 464.75 euros, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les membres du conseil après en avoir délibéré, décident par 10 voix pour, de fixer le loyer du logement situé 6 impasse de Beauregard, à 464.75 euros, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Maire précise que suite aux travaux d'agrandissement en cours dans ce logement, le loyer sera augmenté. La commune s'est donc renseignée auprès de différents organismes afin de savoir comment fixer l'augmentation de ce logement conventionné.

6- Choix de l'entreprise pour l'aménagement électrique du parking enherbé et points d'eau « espace jeux »

Le Maire précise qu'Enedis est intervenu cette semaine pour installer le branchement et le compteur définitif.

Le Maire informe que la commission travaux s'est réunie et après avoir étudié les différents devis reçus, propose de retenir l'entreprise Kévin Compain, à St Gervais en Belin pour :

- Installation des points électriques :	11 938.18 euros HT
- Installation des points d'eau :	2 232.96 euros HT
Soit un total de :	<u>14 262.14 euros HT</u>

Le Maire Adjoint précise que lorsque le dossier de demande de subventions a été monté, celui-ci ne faisait mention que d'une seule pompe à bras pour les points d'eau, au lieu de deux sur le devis retenu.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent par 8 voix pour, le choix de l'entreprise Compain, pour un montant de 14 262.14 euros HT.

Étant salarié de l'entreprise concerné, M. Cédric Salenne ne souhaite pas prendre part au vote.

7- Point sur l'avancement des travaux

- Cheminement doux : il sera fait en même temps que le terrassement pour l'installation de l'électricité du parking enherbé et des points d'eau.
- Citerne d'eau, route du Pont : le terrain a été broyé. Le terrassement sera fait lorsque la commune aura toutes les côtes pour l'installation de la citerne.
- Salle de bain PMR : il reste des interventions à faire sur le branchement de la vmc, et à faire les joints de la baignoire.
- Nettoyage du logement locatif de la mairie : un devis a été signé pour un montant de 1 262.48 euros HT, le nettoyage est prévu le 08 juin 2021.
- Agrandissement logement locatif, 6 impasse de Beauregard : les travaux ont débuté, et devront être terminés fin juillet.

8- Devis modificatif pour la réserve d'eau, route du Pont

Le Maire informe que lors de la séance du 13 avril 2021, le conseil municipal avait délibéré un montant HT de 5 582.50 euros pour l'installation de la réserve d'eau qui sera installée Route du Pont.

Il précise que ce montant ne tenait pas compte des différentes options à y intégrer, soit :

- Option anti-désherbage pour un montant de 498.08 euros HT (*facilité d'entretien*)
- Option prises déportées (*pour faciliter l'accès aux vannes des services de secours, sur recommandation du SDIS*) pour un montant de 780.00 euros HT

Soit un complément de 1 278.08 euros HT par rapport à la précédente délibération n°24/2021.

Les membres du conseil après en avoir délibéré, décident par 10 voix, de rajouter ces options au devis initial.

9- Devis modificatif pour l'agrandissement du logement situé 6 impasse de Beauregard

Le Maire informe que lorsque les travaux ont débuté, l'entreprise, Sas Belinois Carrelage, a fait part à la commune que certains travaux devaient être rajoutés au devis, pour un montant de 3 003.11 euros HT. Ces montants comprennent des travaux de démolition, d'isolation, la modification du linteau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident par 10 voix pour, d'accepter ce complément de devis.

10- Manifestations communales cet été

- Fête du 13 juillet : elle pourra avoir lieu en fonction des conditions sanitaires mises en place début juillet
- Fête médiévale : organisée par le Pays Vallée du Loir, celle-ci aura lieu le 29 août 2021. Lors de cette journée, la commune pourrait envisager de faire un marché de producteurs locaux, ainsi qu'un point de restauration, en lien avec les associations de la commune.
- Concours photos : il pourrait avoir lieu le même jour que la fête médiévale afin de faire participer un plus grand nombre de personnes.
- Comice Requeil / Château : il pourra avoir lieu en septembre mais cela serait plutôt un marché local organisé par les jeunes agriculteurs
- Journées du Patrimoine : 18 et 19 septembre 2021

11- Questions diverses

- Fermage M. Landais : le locataire a informé M. Sanson, conseiller, que les terres seraient rendues à la commune au 1^{er} novembre 2021 s'il ne peut honorer son fermage dû. Certains conseillers émettent l'idée de mettre à disposition ces terres pour de l'agriculture biologique, pour un projet de micro ferme, ou tout autre projet local.
- Point Communauté de Communes Sud Sarthe
 - Site Candia : la communauté de communes est propriétaire du site Candia, elle a reçu plusieurs propositions de projet de reprise, dont une de la commune du Lude pour aménager les bords de Loir.
 - Restos du Cœur : Le site a ouvert sur la commune d'Yvré le Polin.
 - Loir Ecoparc : 3 bâtiments sont en cours de construction .
 - Parc photovoltaïque : il devrait être opérationnel en septembre sur 36 hectares

- Gendarmerie Le Lude : les travaux ont débuté
- Véhicules électriques : acquisition de 3 véhicules
- Point Syndicat Mixte du Val de Loir
 - Une réflexion est en cours pour passer de la Redevance d'Ordures Ménagères à la Taxe d'Ordures Ménagères, la différence serait de taxer les foyers sur la valeur locative de la maison, qui serait ajoutée sur la taxe foncière, au lieu de taxer les foyers en fonction du nombre de personnes dans le foyer.
 - Bâtiment acheté au Lude pour un montant de 115000.00 euros
 - Réflexion en cours pour sécuriser l'accès à la déchèterie d'Oizé
- Remarques d'Anthony Chédane :
 - Lorsque l'on est assis sous l'abri cabane près du terrain de pétanque, nous avons vu sur les poubelles installées récemment : Elles seront déplacées
 - Le terrain situé sur la gauche lorsque l'on arrive du rond-point est envahi de ronce et une grosse flaque d'eau se crée quand il pleut
- Remarque de Cédric Salenne :
Un administré a déposé des branchages dans le fossé depuis plusieurs mois : M. Le Maire ira le voir afin qu'il procède à l'enlèvement de ceux-ci.

Point complémentaire au Conseil Municipal

Le Maire informe que la commune a reçu une demande d'aide de prise en charge pour une facture d'énergie impayée, par le biais de la circonscription de la solidarité départementale Sud Sarthe, pour une famille habitant la commune, qui rencontre des difficultés pour payer cette facture.

Il indique que le montant de la facture, du fournisseur s'élève à 773.25 euros, et que d'autres aides ont été demandées auprès du dispositif solidarité énergie du Département qui prend en charge le montant de 300.00 euros ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour, approuve cette demande d'aide et s'engage à verser la somme de 473.25 euros au fournisseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.